

Encourager les pratiques de gestion des espaces respectueuses de l'environnement

Objectif

Proposer aux élus et techniciens de l'ensemble des mairies et intercommunalités du territoire un cycle d'information et de partage d'expériences relatif aux techniques alternatives aux pesticides

Points-clés

Réunir les élus et les techniciens des communes et intercommunalités

Mettre en place un triptyque d'ateliers (obligations réglementaires, techniques alternatives, sensibilisation des habitants...)

Répondre aux interrogations réglementaires et techniques

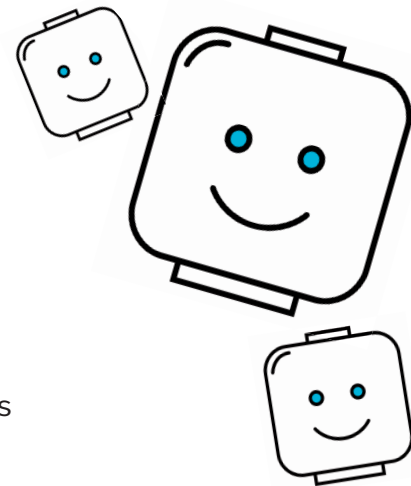
Ressources nécessaires

Ressources financières :

Financement par l'Agence Régionale de Santé pour les 4 intercommunalités

Ressources techniques, expertises :

- Fredon Bourgogne Franche Comté,
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),
- Partenariats avec des communes (témoignages de maires et de techniciens permettant la médiation par les pairs)
- Partenariats avec des entreprises : démonstration de matériel



Facteurs de réussite

- **Proximité** : événement à taille humaine, favorise l'interconnaissance entre les communes

- **Médiation par les pairs** : via des témoignages et partage d'expérience

- **Choix du moment** : les événements se déroulent en soirée, permettant aux élus d'être présents

- **Accompagnement au changement** : via des méthodes d'animation participatives, l'objectif était de les amener à s'interroger sur leurs pratiques professionnelles, et de trouver des solutions pour se substituer aux pratiques désormais interdites

- **Réglementation** : impose le changement

- **Creativité** : communication auprès de la population (Street art, vidéo amateur, ateliers jardiniers amateurs)

Partenaires

Agence Régionale de Santé

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Conseil régional

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Encourager les pratiques de gestion des espaces respectueuses de l'environnement

PAYS BEAUNOIS

Contexte

Les lois « L'ABBE » et de « Transition Énergétique » instaurent l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, forêts, chemins accessibles au public et voiries depuis le 1^{er} Janvier 2017. Bien que l'interdiction soit entrée en vigueur, nombre de collectivités partagent des difficultés de mise en œuvre et des questionnements tant réglementaires que techniques.

Étapes de l'action

Pour chaque communauté de communes :

Enquête auprès des communes pour connaître l'état des pratiques et le niveau de maîtrise de la réglementation

Atelier n° 1 : quelles obligations réglementaires ?

Méthodes ludiques et participatives, QCM collectifs, photolangage, travail en sous-groupes

Ateliers n° 2 : quelles techniques alternatives aux produits phytosanitaires ?

Diffusion de vidéos de l'association Veille au grain, présentation de techniques alternatives par la FREDON, intervention du CAUE sur l'aménagement de l'espace public, médiation par les pairs, présentation de l'appel à projet « Cimetière paysager » du Conseil régional

Atelier n° 3 : quelle communication et sensibilisation des habitants ?

Affiches panneaux, ateliers dans les écoles, street art, ateliers jardiniers amateurs, charte et label, ballades urbaines, vidéo, partenariats avec les centres de formation, réunions publiques, présentation de l'appel à projet de la DRAAF sur la communication Zerophyto

Questionnaire d'évaluation

Temps et lieux

Avril à juin 2016 : Communauté d'Agglomération de Beaune

Avril à juin 2018 : Communautés de Communes Rives-de-Saône, Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

Octobre 2018 : démonstration de matériel

Logistique

Dans chaque communauté de communes **pour les ateliers** :

- Une salle avec du matériel de vidéo-projection
 - Prévoir 2 à 3 heures par ateliers
- 2 animateurs : Pays Beaunois / Fredon

Lors des journées de **démonstration de matériel**

Un grand espace en extérieur pour les exposants, Alimentation eau et électricité, Stands

- Disponibilité des élus de la commune qui accueille

Bilan

37% des communes du territoire ont bénéficié d'un ou plusieurs ateliers

Valorisation de l'humain et du social / lutte contre l'exclusion :

La SDAT Asco (Société dijonnaise de l'Assistance par le Travail) est venue présenter ses chantiers d'insertion lors de la démonstration de matériel.

Perspectives :

Face à l'interdiction de produits phytosanitaires pour le particulier depuis janvier 2019, les agents communaux, techniciens, élus deviennent progressivement les ambassadeurs du zerophyto pour la population : rappel de la réglementation, partage d'expériences, mise en avant des solutions, etc.

CONTACT : Pays Beaunois

1 boulevard Foch - 21200 BEAUNE – Carine LISBERNEY - 03.80.24.56.10 - mail : sante@paysbeaunois.org